

Les feux de branchages ou déchets verts de jardins sont interdits, une benne est mise à la disposition, en bas de la rue Edouard Ruelle. Les morceaux de bois plus importants peuvent être déposés sur le terrain réservé à cet effet, rue André Serryn (clé disponible en mairie).

Patrice BOUTEILLE, Adjoint

PROGRAMME DES CONCERTS ET MANIFESTATIONS



A noter dans vos agendas

8 mai	11 h	Commémoration de la victoire de 1945 (Monument aux morts)
21 mai	10 h à 18 h	Marché artisanal organisé par la MPT
22 mai	5 h à 23 h	Réderie organisée par l'ABC
4 juin	19 h 30	Fête locale
5 juin	12 h	
6 juin	20 h	Concert de Paule Steelandt (église)
11 juin		Kermesse des écoles à Glisy (Espace St Exupéry)
17 juin	15 h 00-16 h 15 13 h 30-13 h 50	Portes ouvertes des écoles : classes de Blangy classe de Glisy et restaurant scolaire
24 juin	Vers 22h	Feu de Saint Jean organisé par l'ABC (stade de foot)

Véronique WARMĒ, Adjointe

La lettre du Conseil Municipal - n° 1



Chers administrés,

Les réunions du Conseil Municipal sont l'occasion de débattre de l'avenir de Blangy-Tronville, des projets envisagés, de ceux que nous devons abandonner et plus généralement de tout ce qui rythme la vie quotidienne de notre village. Je souhaitais que vous soyez informés plus régulièrement du résultat de ces réunions. C'est pourquoi, plusieurs fois par an, **la lettre du Conseil Municipal** vous résumera les principales décisions prises lors des séances du conseil. Je vous souhaite bonne lecture de ce premier numéro.

Sincèrement,

Eric GUĒANT, Maire

UN NOUVEAU BUREAU MUNICIPAL

Lors de la séance de février dernier, les élus ont choisi d'installer un nouveau bureau municipal :

Nathalie HAVET, 1^{ère} adjointe : suppléante du Maire à Amiens-métropole, responsable des commissions fêtes et cérémonies, fleurissement et embellissement, communication.

Patrice BOUTEILLE devient 2^{ème} adjoint : voirie, sécurité, suivi des travaux et des agents techniques.

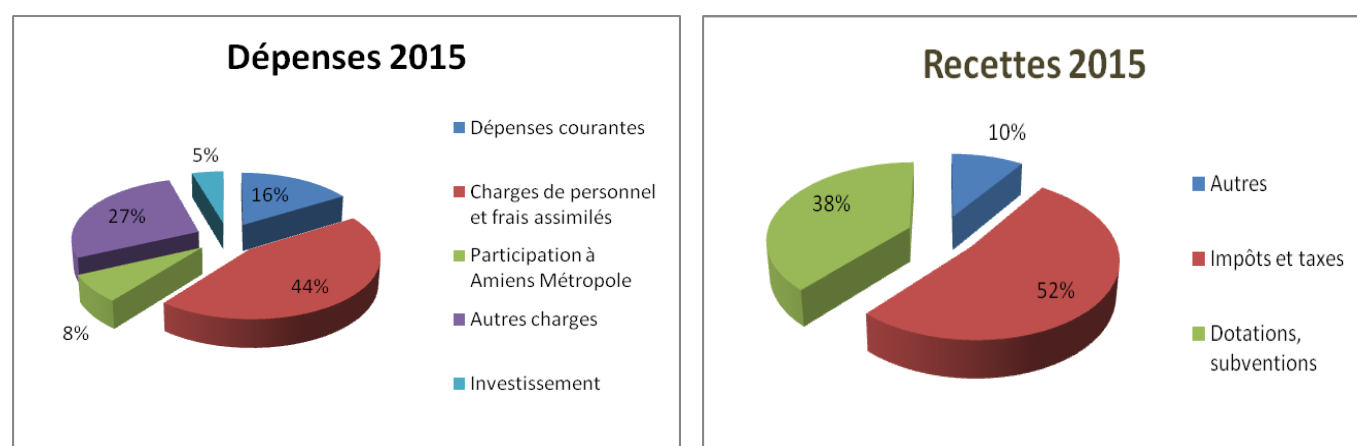
Sylvain HALGAND, 3^{ème} adjoint : marais, développement touristique, développement durable, gestion du site internet communal.

Véronique WARMĒ est élue 4^{ème} adjointe : culture, cimetière, relation avec les associations et les administrés.

Les indemnités ayant été partagées, cette nouvelle organisation n'engendrera aucun coût supplémentaire pour nos finances.

2016 : UNE NOUVELLE ANNÉE SANS AUGMENTATION D'IMPÔTS !

J'ai proposé lors de la séance d'avril que le taux des impôts communaux soit maintenu au niveau de celui de l'an 2000. Cette décision, prise alors que les subventions de l'Etat à notre commune ont baissé de près de 10 %, nécessite une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement, si nous voulons maintenir notre capacité d'investissement. A Blangy, le budget est adopté chaque année après un examen minutieux par la commission des finances et après l'approbation d'un débat d'orientation budgétaire en séance du conseil (ce débat qui n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants, a pourtant lieu chaque année à Blangy depuis 2009 comme je m'y étais engagé). De nombreuses communes ont fait le choix (parfois bien obligées...) d'augmenter leurs impôts, nous avons fait celui de retarder le plus possible ce moment-là !



UN BISTROT DE PAYS A BLANGY ?

Depuis quelques mois déjà, la commission d'aménagement du centre-bourg étudie la création d'un restaurant type « Bistrot de Pays » au cœur de notre village. Le manque de subventions et les impératifs techniques nous obligent à revoir régulièrement notre projet. Nous attendons le résultat des études techniques de sol pour poursuivre les réflexions autour de cet aménagement.

Vous êtes d'ailleurs nombreux à me questionner sur ce dossier : **non, le projet n'est pas enterré**, mais il nécessitera plus de temps que prévu initialement.

« **Un Bistrot de Pays, qu'est-ce que c'est ?** » : cet établissement a pour but de maintenir l'animation économique et sociale en milieu rural, en proposant en plus de la restauration, un service à la population (petite épicerie, dépôt de pain ou autre, ainsi que des manifestations culturelles telles que des concerts ou des expositions).

LES TRAVAUX A VENIR

✓ Rue André Serryn

La rue André Serryn sera rénovée en juin prochain, un trottoir réalisé côté pair. Une réunion publique sera programmée prochainement pour vous présenter les travaux.

✓ Rue Edouard Ruelle

Afin de garantir la sécurité des riverains et de faire respecter la limitation de vitesse en agglomération, des chicanes vont être aménagées à l'entrée du village. Celles-ci seront financées par Amiens-métropole, le conseil départemental de la Somme et la commune à hauteur de 9 000 €.

✓ Passages à niveau 2 et 3 rues Sylvain Lenglet et Edouard Ruelle (SNCF)

En 2016 et 2017, la SNCF prévoit la réfection de la voie 1 reliant Amiens à Tergnier. En 2018, une nouvelle opération moins contraignante est prévue pour la voie 2.

Ces travaux imposeront la fermeture 24h/24 des passages à niveau rue Sylvain Lenglet et Edouard Ruelle, de la semaine 29 à la semaine 32. L'accès au cimetière et au lotissement « Le Moulin de Tronville » se fera par le chemin d'Amiens, spécialement aménagé.

La SNCF doit organiser une réunion publique et adresser des courriers aux résidents du lotissement afin de les informer de la réalisation du chantier, des mesures prises et des nuisances occasionnées.

SERVICES TECHNIQUES

Au premier trimestre 2016, le taux d'absentéisme des agents techniques s'élevant à 41 %, la commune a été contrainte de limiter à l'essentiel l'entretien de la voirie, du cimetière et du stade.

Début avril, l'atelier communal a été cambriolé, deux serrures ont été forcées et du matériel de motoculture (2 tronçonneuses, 1 souffleur, 1 débroussailluse, 1 combi-système) ainsi que des outils divers ont été dérobés, causant un préjudice de 4 500 €.

RAPPEL

Pour le bien de tous, il est nécessaire de respecter les quelques règles suivantes :
Les travaux, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :
- Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures puis de 14 heures à 19 heures 30
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.